



Fiche signalétique des matières dangereuses

CHEMTREC Transportation – Urgence : 1 800 424-9300

Centre antipoison de Pittsburgh – Urgence :
412 681-6669

REMARQUE : Le numéro de téléphone d'urgence de CHEMTREC Transportation est réservé au signalement d'urgences de nature chimique, c'est-à-dire aux déversements, fuites ou incendies de produits chimiques ou aux expositions à de tels produits ou aux accidents impliquant des produits chimiques.

1. Identification

Nom du produit :	CARBOCRYLIC 3359 DTM	Date de révision :	26/08/2013
Numéro d'identification :	0280S1NL	Remplace FS datée :	06/10/2011
Usage/cat. :	Terpolymère acrylique modifié – USAGE INDUSTRIEL		
Fabricant :	Carboline Company 2150 Schuetz Road St. Louis, MO 63146 800-848-4645	Révisé par :	Service de réglementation

2. Identification des risques

GÉNÉRALITÉS : Ce produit peut contenir du dioxyde de titane, une substance possiblement cancérigène pour les humains selon le CIRC (groupe 2B). Cette catégorisation est fondée sur des renseignements limités sur les effets de la substance pour l'être humain, mais également sur des données expérimentales probantes obtenues lors d'essais sur des animaux. Cette classification ne s'applique au dioxyde de titane que s'il est sous forme de poudre ou de poussière. Cette poussière se forme lors du ponçage, du meulage, de la coupe ou de la préparation de la surface une fois que le produit est sec. Peut être nocif s'il est avalé. Irritant pour les yeux et la peau.

EFFETS DE LA SUREXPOSITION DES YEUX : Peut irriter les yeux.

EFFETS DE LA SUREXPOSITION DE LA PEAU : Peut irriter la peau.

EFFETS DE LA SUREXPOSITION PAR INHALATION : Ce produit est nocif s'il est inhalé. Les symptômes de la surexposition incluent maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée et vomissements. L'inhalation des vapeurs peut causer une légère irritation des muqueuses.

EFFETS DE LA SUREXPOSITION PAR INGESTION : Peut être nocif si avalé.

EFFETS DE LA SUREXPOSITION CHRONIQUE : Une exposition répétée et prolongée aux solvants provoque des lésions au cerveau et au système nerveux.

TROUBLES DE SANTÉ SUSCEPTIBLES DE S'AGGRAVER PAR SUITE D'UNE EXPOSITION AU PRODUIT : Aucune donnée.

PRINCIPALES VOIES D'ABSORPTION : Contact oculaire, ingestion, inhalation, absorption cutanée, contact cutané.

3. Composition et renseignements sur les ingrédients

Ingrédients dangereux

Appellation chimique	N° CAS	Pourcentage massique moins de	ACGIH TLV- TWA	ACGIH TLV- LECT	OSHA PEL- TWA	OSHA- PLAF.
DIOXYDE DE TITANE	13463-67-7	20,0	10 MG/M3	N.É.	10 MG/M3	N.É.
POLYÉTHYLÈNEGLYCOL	25322-68-3	5,0	N.É.	N.É.	N.É.	N.É.
SOLVANT À L'ÉTHÉR GLYCOLIQUE	112-34-5	5,0	N.É.	N.É.	N.É.	N.É.
PHTALATE DE BUTYLE ET DE BENZYLE	85-68-7	5,0	N.É.	N.É.	N.É.	N.É.
NOIR DE CARBONE	1333-86-4	1,0	3,0 MG/M3	N.É.	3,5 MG/M3	N.É.

4. Premiers soins

APRÈS UN CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer abondamment pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

APRÈS UN CONTACT AVEC LA PEAU : En cas de contact, rincer à grande eau la région affectée et enlever les vêtements et les chaussures souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

APRÈS INHALATION : Donner de l'oxygène ou la respiration artificielle au besoin. Amener la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

APRÈS L'INGESTION : Ne PAS provoquer le vomissement. Ne jamais faire ingérer quelque chose à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison en cas d'ingestion.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'éclair : (Setaflash)	93 °C (201 °F)	Limite inférieure d'explosivité (%) :	0,6
		Limite supérieure d'explosivité (%) :	24,6

Agent d'extinction : Dioxyde de carbone, agent chimique sec, mousse, brouillard d'eau.

RISQUE PARTICULIER D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Ce produit est fait à base d'eau. Toutefois, il contient de faibles quantités de composés organiques volatils (voir la Section 3). Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront. Les vapeurs mélangées à l'air formeront des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et causer un retour de flamme.

PROCÉDÉS PARTICULIERS DE COMBAT D'INCENDIE : Évacuer le personnel de la zone à risque. Porter un respirateur autonome approuvé par le NIOSH. Refroidir à l'eau pulvérisée les contenants fermés. En cas de feu, porter un respirateur autonome. Refroidir les contenants à l'eau pulvérisée. Ce produit n'est pas inflammable.

6. Mesures en cas de déversement accidentel

MESURES EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT : Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toute source d'inflammation. Pour empêcher l'inflammation des vapeurs par une décharge d'électricité statique, toute pièce d'équipement métallique doit être mise à la masse. Évacuer le personnel de la zone à risque. Porter des appareils de protection individuelle. Consulter l'information de la section 8 sur la protection individuelle. Contenir les déversements et absorber le produit à l'aide d'un matériau non combustible (sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) placer dans un contenant et éliminer conformément aux lois locales et fédérales (voir la section 13). Ne pas laisser le produit pénétrer dans le système aquifère. Empêcher le produit de s'écouler par les drains.

7. Manipulation et entreposage

DIRECTIVES DE SÉCURITÉ RELATIVES À LA MANIPULATION : Ne pas inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Prévenir l'éclaboussement dans les yeux ou sur la peau et les vêtements. Garder les contenants secs et fermés hermétiquement pour éviter toute absorption d'humidité ou contamination. N'utiliser que si la ventilation et votre équipement de protection sont adéquats. Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Mettre à la terre tous les contenants et outils pour verser ou transférer les matériaux. N'utiliser aucun outil qui produit des étincelles. Préparer la solution en suivant les instructions de l'étiquette ou du guide d'utilisation.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE : Ne pas congeler. Entreposer dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de toute source de chaleur ou d'inflammation et de la lumière du soleil.

8. Prévention de l'exposition et équipement de protection individuelle

DISPOSITIFS MÉCANIQUES : Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate, particulièrement dans les endroits clos.

Protection des voies respiratoires : Pour éviter l'inhalation du brouillard de pulvérisation et de la poussière de ponçage, toujours porter un respirateur adéquat pendant la pulvérisation et le ponçage. N'utiliser qu'avec un système de ventilation pour maintenir les concentrations sous les niveaux d'exposition énumérés dans ce document. L'utilisateur doit contrôler et surveiller les niveaux d'exposition de tout le personnel de manière à s'assurer que le taux d'exposition ne dépasse jamais la norme maximale prescrite. Dans le doute ou à défaut de contrôle des niveaux, utiliser un respirateur à adduction d'air approuvé par une organisation gouvernementale. Dans le cas d'enduits liquides contenant de la silice ou si aucune limite d'exposition n'est indiquée précédemment, en règle générale, le port d'un respirateur à adduction d'air n'est pas exigé.

PROTECTION DE LA PEAU : Porter des vêtements de protection légers et des gants imperméables. Remplacer les gants immédiatement s'ils sont usés ou s'ils semblent laisser pénétrer le produit. S'informer sur le niveau d'imperméabilité des gants offerts par le fournisseur.

PROTECTION DES YEUX : Lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION : S'assurer que des dispositifs de rinçage oculaire et des douches de décontamination sont placés à proximité du poste de travail.

HYGIÈNE : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. S'abstenir de manger, de boire et de fumer pendant l'utilisation du produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

Intervalle d'ébullition :	100 °C (212 °F) - 240 °C (464 °F)	Densité de vapeur :	Plus lourde que l'air
Odeur :	Ammoniaque	Seuil olfactif :	A.D.
Apparence :	Liquide visqueux, diverses	Taux d'évaporation :	Plus lent que l'éther
Solubilité dans l'eau :	A.D.	Poids spécifique :	env. 1,17
Point de congélation :	0 °C (32 °F)	pH :	A.D.
État physique :	Liquide	Tension de vapeur :	Aucune donnée.

(Voir la section 16 pour obtenir la légende des abréviations.)

10. Stabilité et réactivité

CONDITIONS À ÉVITER : Chaleur, flammes et étincelles. Ne pas laisser le produit geler.

INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER) : Oxydants forts.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), dense fumée noire.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Aucun risque de polymérisation dangereuse.

STABILITÉ : Stable dans des conditions normales.

11. Renseignements toxicologiques

Appellation chimique	N° CAS	DL 50	CL 50
DIOXYDE DE TITANE	13463-67-7	25 000 mg/m ³ , rat, oral	6,82 mg/L, inhalation, rat, 4 h
POLYÉTHYLÈNEGLYCOL	25322-68-3		
SOLVANT À L'ÉTHER GLYCOLIQUE	112-34-5	7 292 mg/kg, rat, oral 2 406 mg/kg, souris, oral	Non disponible
PHTALATE DE BUTYLE ET DE BENZYLE	85-68-7		
NOIR DE CARBONE	1333-86-4	8 000 mg/kg, rat, oral	Non disponible

12. Données environnementales

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES : Aucune donnée.

13. Méthodes d'élimination

MÉTHODES D'ÉLIMINATION : Éliminer conformément aux règlements locaux.

14. Renseignements relatifs à l'expédition

Désignation officielle de transport (DOT) :	Non réglementée	Groupe d'emballage	S.O.
Appellation technique (DOT) :	S.O.	Sous-classe de dangers :	S.O.
Casse de dangers (DOT) :	Aucune.	Page du Emergency Response Guidebook :	Aucune.
Numéro ONU (DOT) :	Aucune.		
Remarques supplémentaires :	Aucune donnée.		

15. Réglementation

Réglementation fédérale aux États-Unis :

Catégorie de dangers en vertu de CERCLA - SARA

Ce produit a été examiné dans le contexte des catégories de dangers établies par l'EPA et prévues par les articles 311 et 312 de la Superfund Amendment and Reauthorization Act de 1986 (SARA Titre III) et est jugé, selon les définitions applicables, comme faisant partie des catégories suivantes :

Risque important pour la santé

SARA, article 313

Ce produit contient les substances suivantes assujetties aux exigences de déclaration prescrites par l'article 313 du titre III de la Superfund Amendment and Reauthorization Act de 1986 et l'article 40 du CFR (Code of Federal Regulations) partie 372.

<u>Appellation chimique</u>	<u>N° CAS</u>
SOLVANT À L'ÉTHÉR GLYCOLIQUE	112-34-5

Toxic Substances Control Act (É.-U.) :

Si ce produit est exporté des États-Unis, les composants chimiques indiqués ci-dessous sont assujettis aux exigences de déclaration prescrites par l'article 12(B) de la loi TSCA :

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée par l'article 12(B) de la loi TSCA.

Réglementation propre à certains États (É.-U.) :

New Jersey – Droit de savoir :

Les matériaux qui sont indiqués ci-dessous sont inoffensifs, mais font partie des cinq principaux composants de ce produit. Appellation chimique

<u>Appellation chimique</u>	<u>N° CAS</u>
EAU	7732-18-5
TERPOLYMÈRE	SECRET DE FABRICATION
ÉTHÉR GLYCOLIQUE DPnB	29911-28-2
COLORANT AZOÏQUE	2786-76-7

Pennsylvanie – Droit de savoir :

Ce produit contient les ingrédients inoffensifs indiqués ci-dessous dont la teneur dépasse 3 % :

<u>Appellation chimique</u>	<u>N° CAS</u>
EAU	7732-18-5
TERPOLYMÈRE	SECRET DE
ÉTHÉR GLYCOLIQUE DPnB	29911-28-2
COLORANT AZOÏQUE	2786-76-7
COLORANT AZOÏQUE	82199-12-0
PIGMENT	15793-73-4
COLORANT JAUNE	31837-42-0

CALIFORNIE – PROPOSITION 65

Avertissement : Les composants du produit qui sont indiqués ci-dessous sont répertoriés par l'État de la Californie à titre de substances cancérigènes :

<u>Appellation chimique</u>	<u>N° CAS</u>
DIOXYDE DE TITANE	13463-67-7
NOIR DE CARBONE	1333-86-4
OXYDE D'ÉTHYLÈNE	75-21-8
1,4-DIOXANNE	123-91-1
ACÉTALDÉHYDE	75-07-0

Avertissement : Les composants du produit qui sont indiqués ci-dessous sont répertoriés par l'État de la Californie à titre de substances causant les malformations congénitales et ayant d'autres effets néfastes à la reproduction :

Appellation chimique

OXYDE D'ÉTHYLÈNE

N° CAS

75-21-8

Règlements internationaux :**SIMDUT DU CANADA :**

Cette fiche signalétique des matières dangereuses a été préparée conformément au Règlement sur les produits contrôlés, sauf qu'elle comporte seize en-têtes.

Catégorie du SIMDUT du Canada : B3, D2A, D2B

16. Autres renseignements**Codes du SIMDUT :**

Toxicité : 2 Inflammabilité : 1 Réactivité : 0 Équipement de protection :X

COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS, G/L MÉLANGÉ (NON DILUÉ) : 115

Légende : S.O. – Sans objet, N.É. – Non établi, A.D. – Aucune donnée

À la connaissance de Carboline, les renseignements dans ce document sont exacts. Toutefois, puisque les conditions de manipulation et d'utilisation sont indépendantes de notre volonté, nous ne garantissons pas les résultats et n'assumons aucune responsabilité pour les dommages occasionnés par l'emploi de ce produit. Il incombe à l'utilisateur de respecter les règlements et les lois des trois ordres de gouvernement.